

Démolition de 11 bâtiments du quartier du Hamois à Vitry-le-François (phase 3 du projet)

-

**Notice explicative
complétant la demande de dérogation pour la perturbation
intentionnelle et/ou la destruction de l'habitat d'espèces
protégées (chauves-souris)**



Maître d'ouvrage :
Foyer rémois

18 rue Gambetta
51100 REIMS

**Démolition de 11 bâtiments du quartier
du Hamois à Vitry-le-François (phase 3 du projet)**

-

Notice explicative complétant la demande de dérogation pour
la perturbation intentionnelle et/ou la destruction de l'habitat
d'espèces protégées (chauves-souris)

Référence interne :	22-D.G.51.05
Rédaction :	Aurelie STOETZEL – Chargée de missions Chauves-souris (CENCA) David BECU – Responsable administratif et scientifique (CENCA)
Validation :	David BECU – Responsable administratif et scientifique (CENCA)
Sous la direction de :	Philippe PINON-GUERIN – Directeur (CENCA)
Date de réalisation document :	Avril 2022

SOMMAIRE

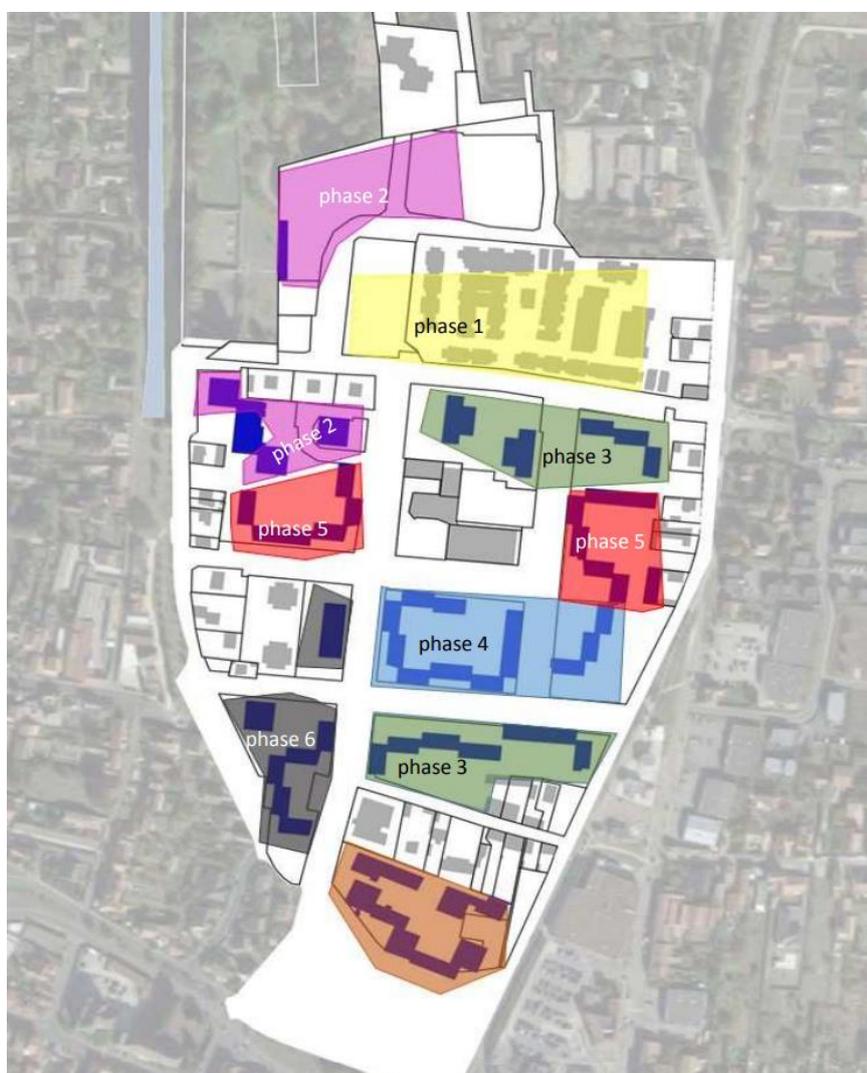
A. Contexte de la demande	4
B. Cadre règlementaire.....	8
C. Méthode et périodes de prospection	9
I. Diagnostic simple.....	9
1. Vérification des potentialités des bâtiments.....	9
2. Enquête auprès des usagers des 11 bâtiments de la phase 3.....	9
3. Bilan du diagnostic simple	9
II. Diagnostic complémentaire.....	9
1. Inventaires en sortie/retour au gîte	9
2. Inventaires acoustiques.....	14
3. Bilan du diagnostic complémentaire.....	16
D. Enjeux et évaluation des impacts des travaux de la phase 3	16
E. Mesures d'évitements, de réduction et de compensation retenues.....	18
Conclusion du dossier de dérogation	25
ANNEXES	26
1. Localisation et nombre de gîtes artificiels en fonction des potentialités des habitats observés.....	30
2. Descriptif des gîtes (hauteur, orientation)	31

A. CONTEXTE DE LA DEMANDE

Dans le cadre des travaux de renouvellement urbain du quartier du Hamois prévus par le Foyer rémois (englobant Vitry Habitat), la quasi-totalité des bâtiments du quartier sont voués à la démolition. Les travaux de désamiantage, de démantèlement et de démolition sont réalisés par phases. Les deux premières phases ont été mises en œuvre entre 2016 et 2020. Les phases de démolition n°3, 4, 5 et 6, qui concernent 38 bâtiments, débuteront en 2023 et s'étendront sur 3 années complètes (Tableau 1). Ces 38 bâtiments se trouvent au quartier du Hamois, au croisement de la rue Abraham de MOIVRE et la rue Monseigneur NOTTIN (cartes 1 et 2).

Figure 1 : Localisation et calendrier de démolition des 38 bâtiments de la phase 3 à 6 :

Phase	Nombre de bâtiment	Echéance de démolition
Phase 3	11	T1 2023 – T4 2023
Phase 4	11	T4 2023 – T3 2024
Phase 5	10	T2 2024 – T1 2025
Phase 6	6	T4 2024 – T3 2025



Dans le cadre de la phase 2 du projet, le Foyer rémois a déposé une demande pour déroger à l'interdiction de destruction d'habitat d'espèces protégées pour l'Hirondelles des fenêtres (*Delichon urbicum*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), auprès des services de l'Etat. Cette demande de dérogation a reçu un avis favorable le 18 novembre 2020.

Du fait de la poursuite des travaux de renouvellement urbain du quartier du Hamois prévus par le Foyer rémois sur les années 2022-2025, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est (CSRPN) a recommandé la mise en place dès 2021 d'une étude sur l'ensemble des bâtiments qui seront détruits. Le but étant d'avoir une vision globale des enjeux avifaune et chiroptères, et non une analyse phase par phase de ce dossier d'ampleur.

Le Foyer Rémois a souhaité poursuivre le travail initié en 2020 avec la LPO Champagne-Ardenne (partie avifaune) et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (partie Chiroptères) pour la réalisation des études en 2021.

Concernant les Chiroptères, sur les 38 bâtiments étudiés, une colonie et au moins 7 gîtes d'individus isolés de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ont été localisés. Ainsi la démolition de ces bâtiments constituera une perte d'habitat pour les chauves-souris. Il convient donc de mettre en place des mesures afin de réduire et compenser les impacts qui seront engendrés.

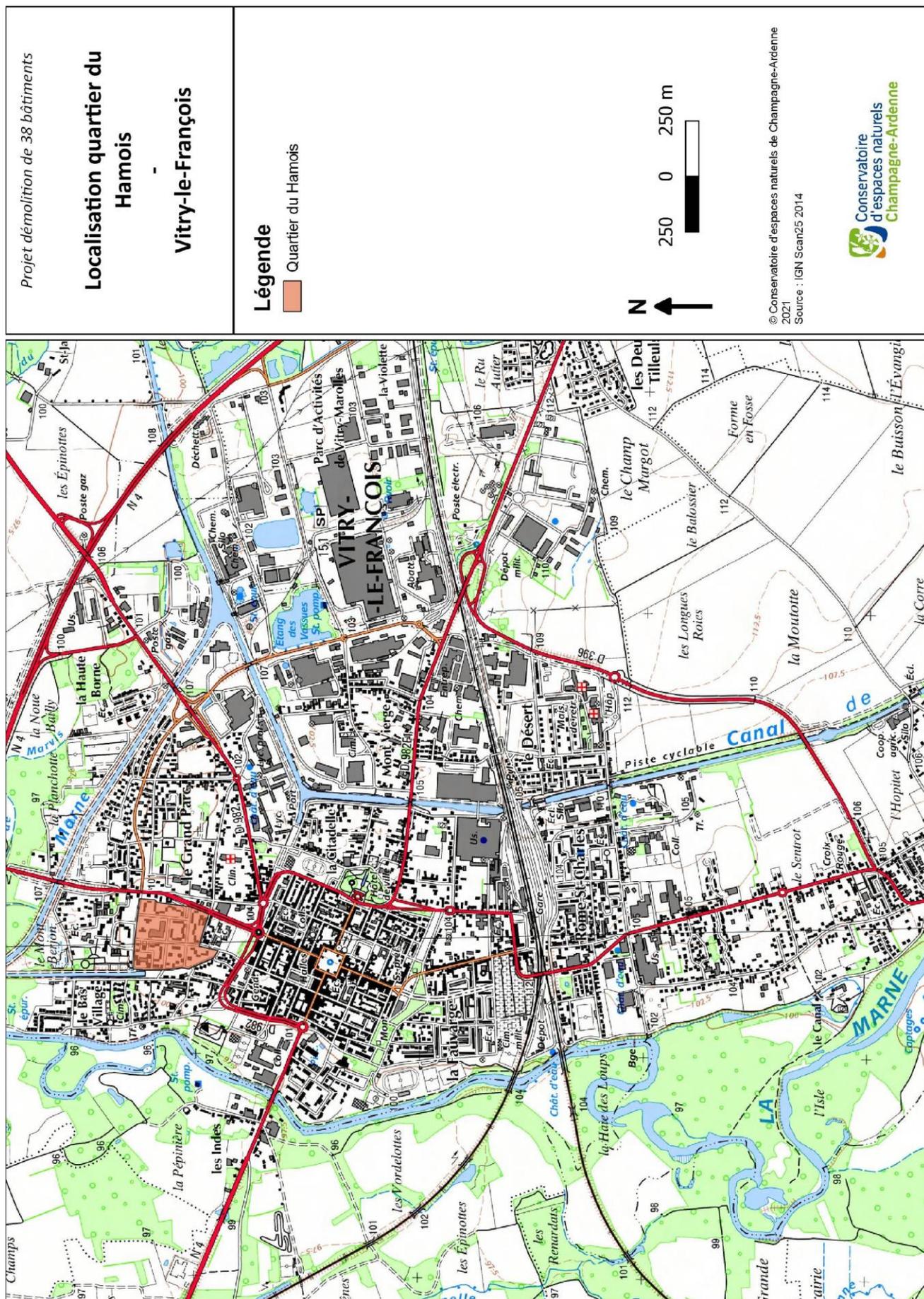
Du fait de la mobilité des chauves-souris et de la présence d'un grand nombre de gîtes potentiels sur chacun des bâtiments (volets roulants, retombées en ardoises, etc.), d'autres interstices présents sur les bâtiments sont susceptibles d'accueillir des individus isolés de chauves-souris à un moment ou à un autre de l'année. De même, il est probable que les individus de chauves-souris (Pipistrelle commune) dont le gîte sera détruit en phase 3, se reportent sur des bâtiments des phases de destruction 4, 5 et/ou 6.

Ainsi avant chaque nouvelle phase de démolition, des inventaires complémentaires devront être réalisés afin de préciser les enjeux, notamment le report potentiel de la colonie de Pipistrelles communes dont le gîte sera détruit en phase 3.

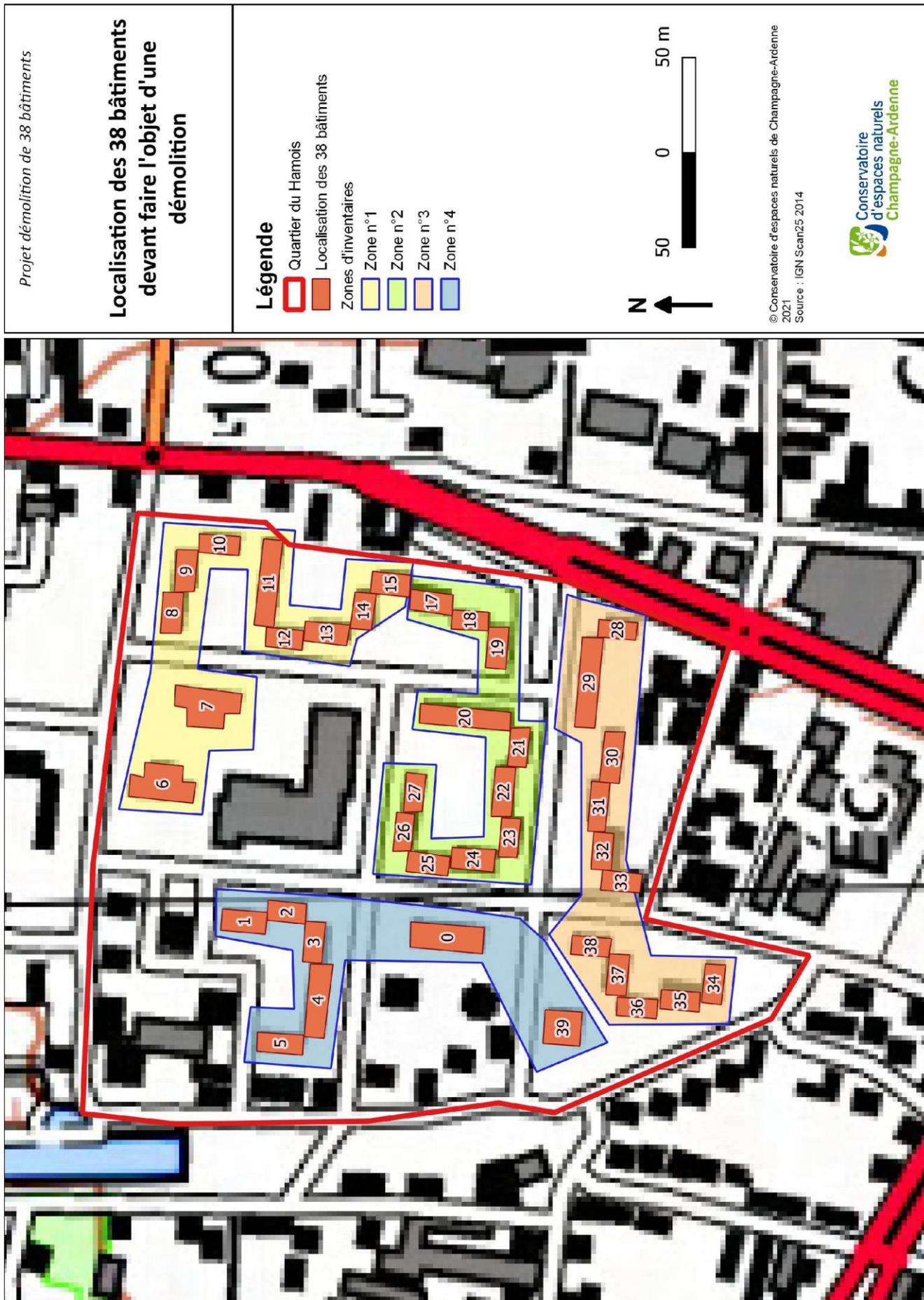
Ainsi la demande de dérogation ne concerne donc que les travaux sur les 11 bâtiments de la phase 3 même si le diagnostic initial a été réalisé sur l'ensemble du projet afin d'avoir une vision globale des incidences sur les populations de chauves-souris en place.

Le présent rapport accompagne les documents Cerfa N°13614*01 et N°13616*01 de demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et la destruction d'un habitat d'espèce animale protégée.

Carte 1 : Localisation du quartier du Hamois à Vitry-le-François



Carte 2 : Localisation des 38 bâtiments devant être démolis



B. CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L411-1 du Code de l'environnement fixe les principes de protection des espèces et des habitats d'espèces animales ou végétales. Il précise notamment que « Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

- 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;
- 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;
- **3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;**
- 4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites. »

Cependant l'article L411-2 du Code de l'environnement rend possible la dérogation aux interdictions établis dans l'article L411-1, dans les conditions suivantes :

- A) dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- B) pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres forme de propriété ;
- **C) dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;**
- D) à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- E) pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens. »

Enfin, l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 (modifié par arrêté le 6 janvier 2020 art. 1) fixe les éléments devant figurer dans un dossier de demande de dérogations, et précise que la décision est prise par le préfet du département du lieu du projet après avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) ou le Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN) selon les cas.

L'espèce impactée étant la Pipistrelle commune, la demande sera traitée par le Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN) de la région Grand Est.

C. METHODE ET PERIODES DE PROSPECTION

Afin d'évaluer la potentialité d'accueil des 38 bâtiments et leurs statuts pour les chauves-souris (gîte de mise-bas, gîte d'hibernation et/ou gîte occasionnel), plusieurs méthodes d'étude ont été mises en œuvre.

I. Diagnostic simple

1. Vérification des potentialités des bâtiments

Le 20/05/2021, les 38 bâtiments ont fait l'objet d'un relevé de l'ensemble des zones susceptibles d'accueillir des chauves-souris.

Aucune chauve-souris n'a été observée à cette occasion, mais plusieurs habitats favorables ont été relevés (annexe 1), rendant les possibilités de gîtes pour les chauves-souris très nombreuses.

2. Enquête auprès des usagers des 11 bâtiments de la phase 3

Une enquête pour avoir des éléments sur la présence de chauves-souris au niveau de certains logements a été réalisée par le CENCA et affichée dans les halls d'entrée des 11 immeubles faisant partie de la prochaine phase de démolition (phase 3) par Vitry Habit. Aucun autre retour n'a été apporté en août malgré une relance des usagers.

Le CENCA n'a reçu aucun retour à l'enquête, ni par mail, ni par appel téléphonique.

3. Bilan du diagnostic simple

La recherche visuelle de gîtes a permis de conclure sur la présence d'habitats potentiels pour les chauves-souris. Ceux-ci se répartissent sur l'ensemble des 38 bâtiments (annexe 1).

Du fait de l'immobilité des chauves-souris en hiver (hibernation) et de ce fait de l'impossibilité de les localiser et de les dénombrer dans les petits espaces de bâtiments hauts (volets roulants, interstices, ardoises ...), aucun inventaire en période d'hibernation des chauves-souris ne pouvait être réalisé sur les bâtiments.

Les possibilités de gîtes pour les chauves-souris sont très nombreuses, et une utilisation hivernale des bâtiments par les chauves-souris n'est pas exclue.

II. Diagnostic complémentaire

1. Inventaires en sortie/retour au gîte

Du fait de la présence d'habitats potentiels et avérés pour les chauves-souris sur l'ensemble des 38 bâtiments, des inventaires complémentaires ont été menés en période de mise bas et d'élevage des jeunes des chauves-souris (du 09 au 13 juillet 2021) et en période de transit automnal (du 24 au 27 août 2021).

A l'aube, les chauves-souris chassent jusqu'au petit jour à proximité immédiate de leur gîte, puis réalisent plusieurs courts allers-retours vers l'entrée du gîte avant d'aller s'y installer. Ce comportement caractéristique et bien visible nous a mené à réaliser préférentiellement des inventaires en « retour au gîte » dans le cadre de cette étude. Les inventaires en « sortie de gîte » ont principalement été menés pour vérifier certaines observations faites à l'aube.

Lors du 1^{er} passage, une colonie de 36 Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) a été localisée dans un volet roulant du bâtiment n°7 (Sarcelles) (figure 1) et 2 gîtes d'individus isolés de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ont été localisés de manière certaines sur les bâtiments n°15 (Eperviers) et n°36 (Vanneaux) (tableau 2).

Lors du 2^{ème} passage, la colonie n'était plus présente dans le bâtiment n°7 (Sarcelles) et aucun regroupement d'individus n'a été localisé sur d'autres bâtiments. Quatre individus isolés de Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*) ont été observés s'installant dans les volets roulants des bâtiments n°22 (Hérons), n°26 (Colibris) et n°29 (Cygnes) (tableau 3).



Figure 2 : Façade sud du bâtiment n°7 (Sarcelles) dans lequel une colonie de 36 Pipistrelles communes à été localisée dans le volet roulant du 4^{ème} étage

Carte 3 : Localisation des observations de chauves-souris relevées lors des inventaires

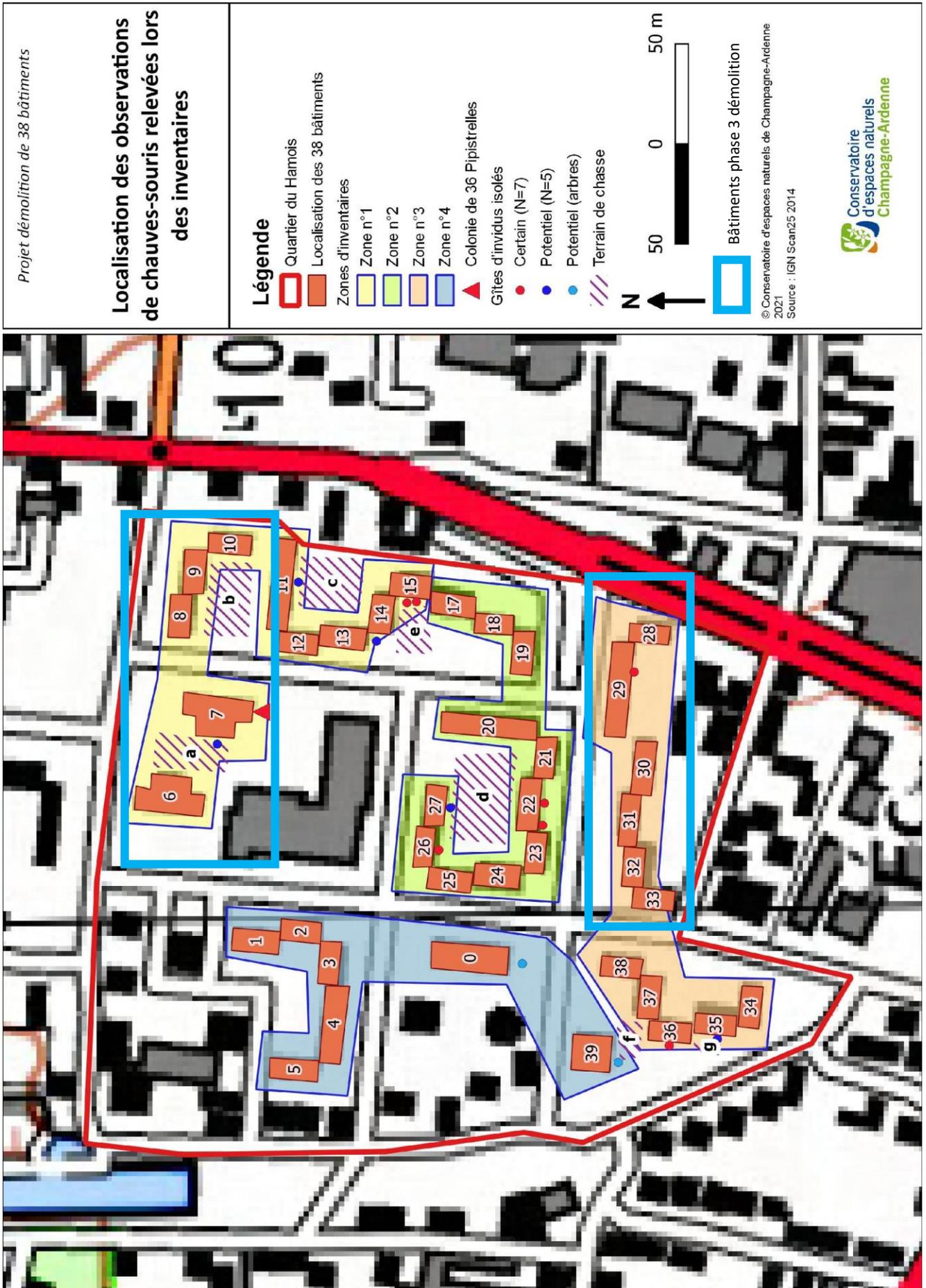


Tableau 2 : Détail des observations de chauves-souris en période de mise-bas et d'élevage des jeunes (passage 1)

Phase travaux	Bâtiment		Façade	Date d'obs.	Type d'inventaire	Comportement	Degré d'enjeux	Détails des observations
	a, b, c	Cours arborées	Terrain de chasse	09/07/2021	Sortie de gîte	Chasse		21h45 - 23h00 : un individu de Pipistrelle commune en chasse active
3	7	Sarcelles	Sud	09/07/2021	Sortie de gîte	Gîte - colonie	Certain	21h50 : 36 pipistrelles communes sortant d'un interstice de volets roulant, au niveau de l'étage 4
				10/07/2021	Retour au gîte			4h50 : des individus de Pipistrelles communes tournent autour de l'étage 4, avec des individus qui rentrent dans l'interstice du volet roulant.
			Ouest	10/07/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Potentiel	5h00 : un individu de Pipistrelle commune en recherche active d'un gîte autour de l'étage 6. Pas d'observation d'individu qui rentre.
5	11	Etourneaux	Sud	10/07/2021	Retour au gîte	Gîte - individus isolés	Potentiel	5h00 : 2 individus de Pipistrelle commune en recherche active d'un gîte autour de l'étage 2. Pas d'observation d'individu qui rentre.
4	27	Cacatoès	Sud	11/07/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Potentiel	4h50 : un individu de Pipistrelle commune en chasse et peut-être en recherche d'un gîte. Pas d'observation d'individu qui rentre.
4	21	Perroquets	Sud	11/07/2021	Retour au gîte	Chasse		4h50 - 5h00 : contacts en continues de Noctule commune. Pas d'observation d'individus à proximité des bâtiments
4	22	Hérons						
4	23	Cailles						
4	15	Eperviers	Ouest	11/07/2021	Sortie de gîte	Gîte - individus isolés	Certain	21h50 : 2 Pipistrelles communes sortant de 2 volets roulants différent du bâtiment au niveau des étages 4 et 5.
	d, e	Cours arborées	Terrain de chasse	11/07/2021	Sortie de gîte	Chasse		21h45-23h00 : Contacts de Pipistrelle commune en chasse active
6	36	Vanneaux	Ouest	12/07/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Certain	5h30 - 1 individu de Pipistrelle commune rentre dans un volet roulant de l'étage 5.
3	30	Aigrettes	Sud	12/07/2021	Retour au gîte	Gîte - colonie	Potentiel	4h50 : 3 ou 4 individus de Pipistrelle commune en vol au niveau des étages 4 et 5 du bâtiment. RAS en sortie de gîte.
					Sortie de gîte	RAS	/	21h45 - 22h30 : aucune observation d'individus sortant, gîte non confirmé
6	35	Albatros	Ouest	12/07/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Potentiel	5h : un individu de Pipistrelle commune en recherche active de gîte au niveau de l'étage 6. Pas d'observation d'individu qui rentre.
6	34	Perdrix	Zone entière	12/07/2021	Retour au gîte	Chasse		4h30 - 4h45 : Contact en continu de Noctule commune. Plus aucun contact à partir de 4h45. Pas d'observation d'individus à proximité des bâtiments.
6	35	Albatros						
6	36	Vanneaux						
6	37	Sansonnets						
6	38	Pluviers						
	f, g	Cours arborées	Terrain de chasse	12/07/2021	Retour au gîte	Chasse		4h30-5h30 : Plusieurs contacts de Pipistrelle commune en chasse active jusqu'au lever du soleil



Tableau 3 : Détail des observations de chauves-souris en période de transit automnal (passage 2)

Phase travaux	Bâtiment		Façade	Date d'obs.	Type d'inventaire	Comportement	Degré d'enjeux	Détails des observations
	a, b, c	Cours arborées	Terrain de chasse	24/08/2021	Retour au gîte	Chasse		5h15 - 6h15 : individus de Pipistrelle commune en chasse active
5	11	Etourneaux	Sud	24/08/2021	Retour au gîte	Social	Potentiel	5h15-6h15 : cris sociaux de Pipistrelle commune (a priori 1 individu) pendant plusieurs secondes et à plusieurs reprises
4	13	Loriots	Ouest	24/08/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Potentiel	5h30 : un individu de Pipistrelle commune avec comportement de recherche de gîte sur 2 volets de l'étage 3 et 4. Pas d'observation d'individu qui rentre.
4	14	Grives	Sud	24/08/2021	Retour au gîte			6h00 : un individu de Pipistrelle commune en recherche active d'un gîte sur plusieurs étages de ces 2 bâtiments. Pas d'observation d'individu qui rentre.
4	15	Eperviers	Ouest	24/08/2021				
3	7	Sarcelles	Ouest	24/08/2021	Sortie de gîte	RAS	/	20h30-22h : vérification du gîte découvert lors du passage 1, aucun individu observé en sortie de gîte (ni au retour).
4	26	Colibris	Sud	25/08/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Certain	6h14 : un individu de Pipistrelle commune en recherche active d'un gîte. Individu qui rentre sous la retombée métallique du rebord de fenêtre de l'étage 1.
4	22	Hérons	Sud	25/08/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Certain	5h57 : un individu de Pipistrelle commune en recherche active d'un gîte. Individu qui rentre dans un volet roulant de l'étage 1
					Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Certain	6h18 : un individu de Pipistrelle commune en recherche active d'un gîte. Individu qui rentre sous une ardoise tout en haut de l'immeuble (au-dessus de l'étage 6).
3	29	Cygnes	Sud	26/08/2021	Retour au gîte	Social	Potentiel	5h15-6h15 : cris sociaux de Pipistrelle commune pendant plusieurs secondes et à plusieurs reprises. Au moins 1 individu de Pipistrelle de Kuhl : activité de chasse + 1 cris social confirmant l'espèce avec certitude. 6h15-6h30 : plus aucun contact de chauves-souris (1 personne en poste fixe)
					Sortie de gîte	Gîte - individu isolé	Certain	20h45 - 21h45 : un individu de Pipistrelle commune sortant d'un volet roulant de l'étage 5.
	g	Cours arborées	Terrain de chasse	26/08/2021	Retour au gîte	Chasse		6h40 : un individu tardif en chasse pendant quelques minutes, puis part en direction des habitations individuelles.
6	39	Cormorans	Sud	27/08/2021	Retour au gîte	Gîte - individu isolé	Potentiel	6h30 -6h40 : 1 individu isolé encore en chasse. Pas d'observation de recherche de gîte en façade. Installation dans un arbre ?



2. Inventaires acoustiques

En parallèle des inventaires en sortie/retour au gîte, les observateurs étaient équipés de détecteur manuel (D240x) permettant d'entendre et d'identifier les espèces de chauves-souris. A cette occasion, 5 espèces ont été identifiées (tableau 5).

Un détecteur d'ultrason automatique (SM4 BAT) a été installé sur la toiture-terrasse du bâtiment n°20 (les Goélands) pour 3 nuits consécutives du 09 au 12 juillet 2021 (période d'élevage des jeunes) et 3 autres nuits du 24 au 27 août 2021 (période de transit et de *swarming* *).

Lors des inventaires au détecteur automatique, 10 espèces ont été inventoriées (tableau 5). Lors du 1^{er} passage, les majorités des contacts concernaient la Pipistrelle commune (minimum 53% des séquences) et les espèces du groupe des Noctules (44% des contacts). Lors du second passage la quasi-totalité des séquences de chauves-souris (95%) sont à attribuer à la Pipistrelle commune. Au cours des 2 passages, il n'y a pas eu d'observation de pics d'activité des chauves-souris dans l'heure suivant le coucher du soleil, et dans l'heure précédent le lever du soleil. Ceci conforte les inventaires visuels réalisés au crépuscule et à l'aube.

En revanche, lors du 2^{ème} passage (fin août), le nombre moyen de contacts de chauves-souris par heure (145 contacts de chauves-souris / heure) était largement plus important que lors du 1^{er} passage (25 contacts de chauves-souris / heure). Sur les 3 nuits d'écoute réalisées fin août, un pic d'activité de chauves-souris (Pipistrelles communes principalement) est constaté entre 23h et 2h du matin, avec un nombre conséquent de cris sociaux. Il est difficile de confirmer le phénomène de *swarming*, par la méthode acoustique, cependant **la présence de plusieurs individus en simultanée et l'enregistrement de cris sociaux laissent présager une utilisation de nature sociale des bâtiments et de leurs alentours.**

Tableau 5 : Résultats des inventaires acoustiques et statuts des espèces contactées

Espèces		Statut réglementaire				Méthode de détection passage 1		Méthode de détection Passage 2	
Nom commun	Nom scientifique	DHFF	Nm1	LRN	LRR	Manuelle	Automatique	Manuelle	Automatique
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Ann. IV	✓	LC	S	X	X	X	X
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Ann. IV	✓	NT	R				X
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmae</i>	Ann. IV	✓	NT	P		X		X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Ann. IV	✓	LC	R		X	X	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Ann. IV	✓	LC	S	X	X		
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Ann. IV	✓	Vu	V	X	X		X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Ann. IV	✓	NT	V	X	X		X
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Ann. IV	✓	LC	P				X
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Ann. II & IV	✓	LC	E				X
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Ann. IV	✓	LC	S		X		
Nombre d'espèces identifiées		Total : 10				7		8	

Légende tableau 5 :

LRN = Liste Rouge Nationale (UICN France, 2009)

- VU : Vulnérable
- NT : quasi menacée
- LC : préoccupation mineure

LRR = Liste Rouge Régionale (Bécu et al., 2007)

- E : espèce en danger
- V : espèce vulnérable
- R : espèce rare
- S : espèce à surveiller
- P : statut à préciser

DHFF = Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

- An II : Annexe II de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats – Faune – Flore
- An IV : Annexe IV de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats – Faune – Flore

Nm 1 : Arrêté ministériel de préservation du 23 avril 2007

- **La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) :**
Il s'agit de l'espèce la plus largement contactée lors de ce diagnostic (plus de 4000 contacts sur les 4389 contacts de chauves-souris cumulés sur les 2 passages). Elle utilise de façon certaines les bâtiments du Hamois en période estivale et de transit, sa présence dans les bâtiments en hiver n'est pas exclue.
- **La Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle pygmée :**
L'activité de ces 2 espèces est très faible lors de cette étude (33 contacts sur l'ensemble des prospections des passages 1 et 2), et aucune observation n'a confirmé la présence de gîte sur le quartier du Hamois. Néanmoins au vu de leur forte attirance pour les gîtes anthropiques leur présence ponctuelle en été et/ou en hiver reste possible dans les bâtiments.
- **La Pipistrelle de Nathusius :**
Cette espèce n'a été contacté qu'au second passage et seulement quelques contacts la concerne. C'est certainement la proximité immédiate du site d'étude avec la vallée de la Marne (figure 3), qui attirent ponctuellement cette espèce au quartier du Hamois. Il semble peu probable qu'elle utilise les bâtiments étudiés.
- **La Sérotine commune :**
Contacté qu'à 8 reprises et uniquement lors du premier passage, l'espèce semble très peu fréquenter la zone d'étude.
- **La Noctule de Leisler et la Noctule commune :**
Les Noctules, ont été contactées fréquemment lors du premier passage (213 contacts), mais très peu lors du second passage (19 contacts). Aucun élément ne laisse présager que des individus gîtent au sein des bâtiments du Hamois.
- **Le groupe des Murins identifiés est constitué du Murin d'Alcathoe (3 contacts) du Murin de Daubenton (2 contacts) et possiblement du Murin à oreilles échancrées (1 contact) :**
Seulement 6 contacts de Murins ont été relevés sur l'ensemble des 6 nuits d'études (passage 1 et 2). Ce constat est en accord avec la forte affinité des espèces de Murins pour les milieux forestiers. Il est peu probable que des individus de Murins occupent les bâtiments du quartier du Hamois.



Figure 3 : La proximité du quartier du Hamois, avec la vallée de la Marne permet le passage ponctuel d'espèces de chauves-souris habituellement peu fréquentes en milieu urbain (Pipistrelle de Nathusius et Murins)

3. Bilan du diagnostic complémentaire

Une colonie de 36 Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*) a été localisée dans le bâtiment n°7 (Sarcelles).

Des individus isolés ont été observés sortant ou rentrant d'espaces (volets roulantes, retombée en ardoise, bord de fenêtre) des bâtiments n°15 (Eperviers), n°36 (Vanneaux), n°22 (Hérons), n°26 (Colibris) et n°29 (Cygnes), permettant de localiser avec certitude un total de 7 gîtes d'individus isolés de Pipistrelles communes.

Les inventaires acoustiques à l'aide de détecteurs automatiques laissent présager un comportement social des Pipistrelles communes en période automnale, sans que celui-ci ne puisse être clairement défini.

D. ENJEUX ET EVALUATION DES IMPACTS DES TRAVAUX DE LA PHASE 3

1. Statut du site pour les espèces observées :

Parmi les 11 bâtiments devant être démolis en phase 3 :

- Une colonie de 36 individus de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) a été localisés sur le bâtiment n°7 - Sarcelles.
- et 1 individu isolé de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) a été observé rentré dans un interstices du bâtiment n°29 – Cygnes.

Aussi, à la vue des nombreuses potentialités d'accueil des 11 bâtiments, ils sont probablement utilisés de manière régulière par des individus isolés de chauves-souris. Et ce aussi bien en été qu'en hiver.

Espèces		Nombre	Statut réglementaire				Intérêt patrimonial
Nom commun	Nom scientifique		DHFF	Nm1	LRN	LRR	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Mini 37	Ann. IV	✓	NT	AS	★

Légende tableau :

LRN = Liste Rouge Nationale (UICN France, 2017)

➤ NT : Quasi menacée

LRR = Liste Rouge Régionale (Bécu et al., 2007)

➤ AS : espèce à surveiller

DHFF = Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

- An II : Annexe II de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats – Faune – Flore
- An IV : Annexe IV de la Directive 92/43/CEE, dite Directive Habitats – Faune – Flore

Nm 1 : Arrêté ministériel de préservation du 23 avril 2007

Intérêt patrimonial : L'intérêt patrimonial des espèces présentes en Champagne-Ardenne est compris entre ★ (faible) et ★★★★★ (très fort). Il est évalué en combinant le statut de menaces en Champagne-Ardenne, le statut de protection et le statut reproducteur de l'espèce s'il y a lieu.

La Pipistrelle commune est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore, et elle est en catégorie « NT : quasi-menacée » c'est-à-dire que l'espèce pourrait être menacée si des mesures de conservation n'étaient pas prises en France. Au niveau du territoire de la Champagne-Ardenne, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) présente un intérêt patrimonial faible (★).

2. Impacts des travaux

Le projet global aura un impact sur la destruction de **5 gîtes potentiels, 7 gîtes d'individus isolés et un gîte de mise-bas de Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*).

Le curage et la démolition des bâtiments de la phase 3, constitueront une **destruction de gîtes et/ou d'aires de repos** pour la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) : un gîte de mise bas, un gîte d'individus isolés et un gîte potentiel.

E. MESURES D'ÉVITEMENTS, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION RETENUES

Pour compenser la destruction des 8 gîtes identifiés avec la présence de Pipistrelle commune et les 5 gîtes potentiel, l'objectif sera de conserver pendant toute la période de travaux **au minimum une quinzaine de gîtes favorables sur ce secteur** puis de les pérenniser dans le temps.

Pour rappel, 2 gîtes d'individus isolés avaient été identifiés lors des 2 premières phases.

1. Rappel des mesures mises en place lors des phases 1 et 2 du projet. (date démarrage des travaux = 2021)

Compartiment	Type de mesure	Mesures	Période / Date de réalisation	Localisation	Coûts
Individu	Mesure d'évitement Eviter la mortalité de chauves-souris	Démarrage des travaux de démolition des trois immeubles avant le 15 mars 2021	Novembre 2020		
	Mesure de réduction Adapter le planning des travaux	les espaces où ont été observés des nids d'hirondelles ou des gîtes à chiroptères avant le démarrage des travaux seront détruits ou rendu inaccessibles avant le 15 mars 2021 afin de s'assurer de l'absence d'individus			
Habitat	Mesures compensatoires	Installation de 4 gîtes à chauves-souris été Schwegler, référence 1FQ	Posé en avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 sont sur l'école Louis Pasteur (2 sur la façade principale donnant à l'Ouest et l'autre dans l'enceinte de l'école et non accessible pour des raisons de sécurité) ▪ 2 au niveau du centre social du Mont Berjon (1 orienté Sud et l'autre Nord) 	640 €
		Installation de 1 gîte à chauves-souris hiver Schwegler, référence 1WQ	Posé en avril 2021		200 €
		Acquisition de 12 gîtes pour installation future sur les nouveaux bâtiments qui seront construits	Acheté et attente des nouvelles constructions	A préciser	1 300 €
	Mesures d'accompagnement	Accompagnement par un spécialiste du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ présence pour l'installation des gîtes artificiels ▪ participation aux réunions en lien avec les travaux (minimum 3 réunions) ▪ suivi de l'efficacité des mesures sur 3 ans 	4 visites saisonnières : un passage en période d'hibernation (janvier / février), un passage en période de transit printanier (avril / mai), un passage en période estivale (juin / juillet) et un passage en période de transit automnal (septembre / octobre) Prochain passage en 2024		5 200 €



1 gîte à chiroptère en façade principale
du centre social du Mont Berjon



1 gîte à chiroptère au centre social du
Mont Berjon



2 gîtes à chiroptère sur la façade
principale de l'école Louis Pasteur

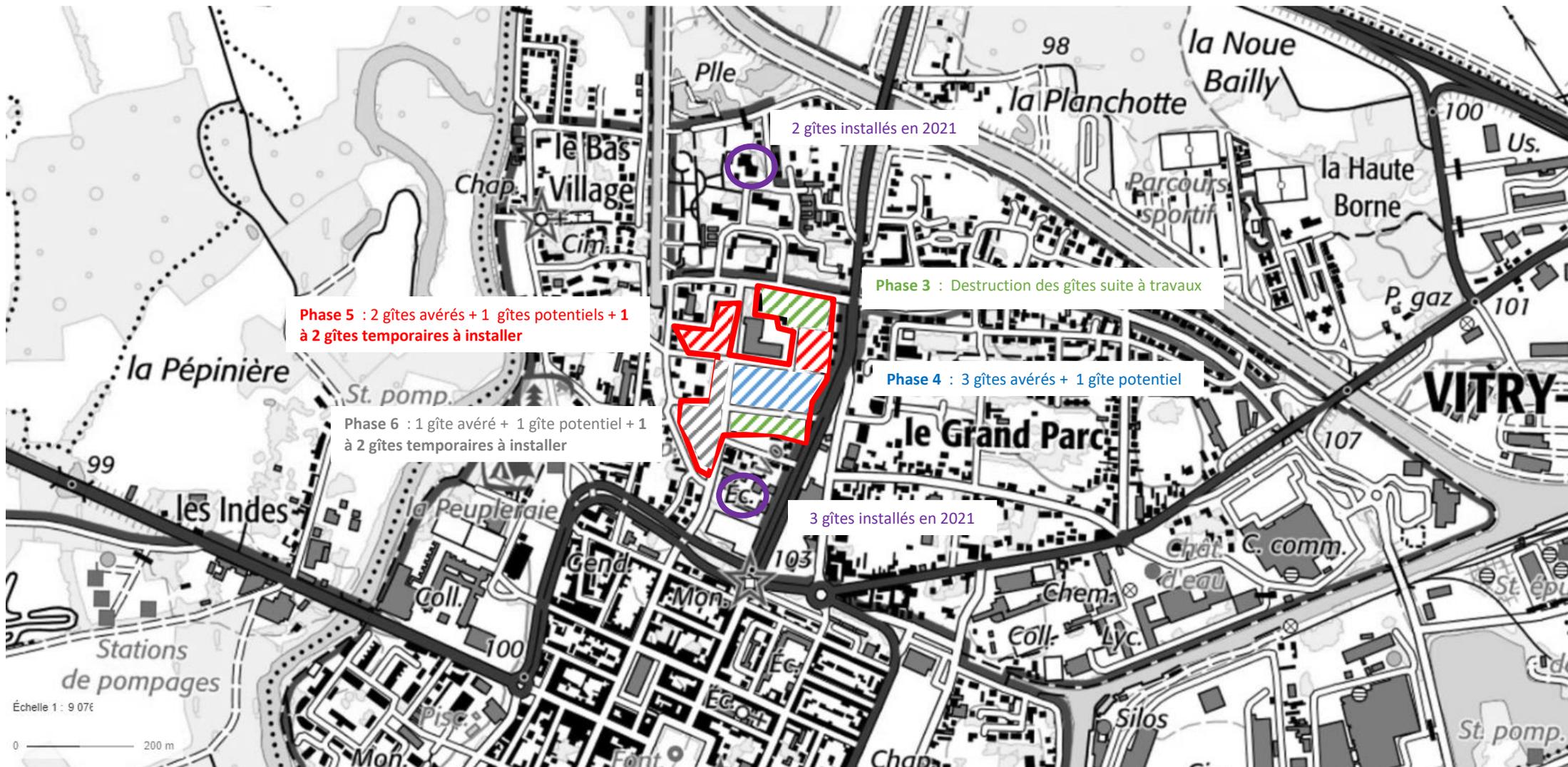
2. Mesures compensatoires mises en place lors des phases 1 et 2 du projet.

Type de mesure	Mesures	Période prévisionnelle	Localisation	Coûts
Mesure d'évitement et de réduction Eviter la mortalité des chauves-souris en adaptant le planning des travaux	<p>Phase curage : Préalablement aux travaux de démolition les bâtiments feront l'objet d'un curage complet. Ainsi, en dehors de la structure béton du bâtiment, l'ensemble des éléments (fenêtres, volets, portes, isolation, panneaux extérieurs, laine de verre...) seront entièrement retirés et triés afin d'être recyclés ou détruits.</p> <p>Cette phase de chantier, sera à réaliser au cours des périodes de l'année où les risques de mortalités directes (jeunes non volants ou chauves-souris en hibernation) est minime.</p> <p>En revanche le risque de dérangement des individus éventuellement présent dans certains de ces éléments n'est pas impossible. Vitry Habitat devra informer les entreprises sur place, que si des individus de chauves-souris sont observés, le curage de la zone concernée devra être stoppé et le CENCA prévenu (03.25.80.50.50) afin qu'un spécialiste des chauves-souris puisse se rendre sur place. Si des individus en détresses étaient observés, il conviendra d'appeler immédiatement le centre de soins CRESREL – 03.25.92.56.02 pour qu'ils soient pris en charge rapidement.</p>	Périodes favorables : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin juillet – Fin octobre ▪ Avril ▪ Novembre (hors période de gel) 	Ensemble des bâtiments de la phase 3	-
	<p>Phase de démolition : La démolition se fera par « grignotage » à l'aide d'une grue de chantier, la démolition se fera donc progressivement du haut vers le bas. Suite au curage, seul les espaces entre les éléments béton du bâtiment pourraient encore accueillir des chauves-souris. Cependant, les interstices entre les éléments béton du bâtiment ne semblent pas propices à l'hibernation des chauves-souris. Ainsi, pour réduire au maximum les risques de mortalité directe sur les individus cette période sera à privilégier.</p>	Périodes favorables : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Début Novembre à fin mars 	Ensemble des bâtiments de la phase 3	-
Mesures compensatoires - Maintenir un réseau de gîtes en phase travaux	<p>Acquisition et Installation de 3 gîtes à chauves-souris été Schwegler, référence 1FQ à installer de manière temporaire sur les bâtiments qui ne seront détruits qu'en 2024 et 2025. Les gîtes seront installés à des hauteurs pouvant varier entre 4 et 6 mètres de hauteur. 2 gîtes seront exposés sud et un autre exposé ouest pour respecter les orientations qui avaient été observées sur les bâtiments de la phase 3.</p>	Installation avant la destruction des bâtiments de la phase 3	Bâtiments phase 5 et 6	325 €

Démolition de 11 bâtiments du quartier du Hamois à Vitry-le-François (phase 3 du projet) - -
Notice explicative complétant la demande de dérogation - Avril 2022

Type de mesure	Mesures	Période prévisionnelle	Localisation	Coûts
Mesures compensatoires - Maintenir un réseau de gîtes pérennes après les travaux	12 gîtes avaient été déjà acquis. L'objectif est d'en acquérir 3 gîtes supplémentaires (gîte Schwegler type 2 FR) avant la construction des bâtiments « petit collectif » qui serviront de lieu d'accueil. L'ensemble de ces gîtes seront intégrés aux constructions.	En attente de la construction des nouveaux bâtiments	Bâtiment « petit collectif » - cf. annexe 2 : descriptif pour l'intégration des gîtes	390 €
Mesures d'accompagnement - Suivre les phases travaux par l'intermédiaire d'un expert chiroptérologue	Accompagnement par un spécialiste du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement pour l'installation des gîtes temporaires artificiels ▪ Participation aux réunions en lien avec le suivi des travaux de démolition 	-	-	2 650 €
Mesures d'accompagnement - Suivre l'efficacité des mesures	Suivi de l'occupation des gîtes temporaires positionnés sur les bâtiments concernés par les phases 5 et 6. 4 visites saisonnières seront réalisées : un passage en période d'hibernation (janvier / février), un passage en période de transit printanier (avril / mai), un passage en période estivale (juin / juillet) et un passage en période de transit automnal (septembre / octobre)	Années 2023 et 2024 : Prochain passage en 2024		2 650 €
	Suivi des gîtes qui seront mis en place de manière pérenne sur les bâtiments « petit collectif » 3 campagnes sur 10 ans à réaliser dès la mise en place des aménagements. 4 visites saisonnières seront réalisées : un passage en période d'hibernation (janvier / février), un passage en période de transit printanier (avril / mai), un passage en période estivale (juin / juillet) et un passage en période de transit automnal (septembre / octobre)	N+1 ; N+5 et N+10 En attente de la construction des nouveaux bâtiments	Bâtiment « petit collectif »	-

Plan de localisation des gîtes connus et à installer de manière temporaire dans le cadre de la phase 3 du projet



CONCLUSION DU DOSSIER DE DEROGATION

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est dans état de conservation jugé « à préoccupation mineur » à l'échelle mondiale (LC) et « quasi-menacée » au niveau national (NT). A l'échelle de la Champagne-Ardenne, les populations de Pipistrelle commune sont considérées comme « à surveiller ».

Dans le cadre de la phase 3 de ce projet, ce sont un gîte de mise bas, un gîte d'individus isolés et un gîte potentiel qui sont concerné par la démolition des bâtiments.

En incluant les mesures d'accompagnement, d'évitement, de réduction et de compensation décrites dans le présent dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées, nous estimons que la démolition des 11 bâtiments du quartier du Hamois, ne portera pas atteinte à l'état de conservation des populations locales, nationales et européennes de Pipistrelle commune.

Par conséquent nous considérons que la demande répond aux 3 conditions permettant de déroger à la réglementation concernant la destruction d'habitats d'espèces animales protégées :

- 1. Le projet entre dans la catégorie C de l'article L411-2 du Code de l'environnement permettant de déroger à la réglementation de l'article établis dans l'article L411-1.**
- 2. Il n'y a pas de solution alternative au projet qui permettraient de conserver en l'état les immeubles actuels et donc les habitats d'espèces protégées utilisés par les chauves-souris.**
- 3. La dérogation ne nuira pas au maintien des populations de Pipistrelles communes. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de réduction et de compensation des impacts décrits permettront le maintien des populations locales, nationales et européennes de Pipistrelles communes, dans un état de conservation équivalent à l'état de conservation avant réalisation du projet.**

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des éléments relevés lors du diagnostic simple des 38 bâtiments

N° bât. (cenca)	Nom bât.	Phase des trx	Nb d'étages	Potentialités des façades			
				Nord	Sud	Est	Ouest
1	Chardonnerets	5	3	RAS	RAS	Volets Roulants	Volets roulants Bouches d'aération
2	Roitelets	5	6	RAS	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets roulants Bouches d'aération
3	Bengalis	5	5	Volets roulants Bouches d'aération	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets Roulants
4	Hirondelles	5	6	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants Bouches d'aération	Volets Roulants	Volets Roulants
5	Rouges-gorges	5	5	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets Roulants
6	Grèbes	3	8	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets Roulants Interstices muraux
7	Sarcelles	3	10	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets Roulants
8	Alouettes	3	8	Volets roulants Bouches d'aération	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets Roulants
9	Rosignoles	3	5	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants Bouches d'aération	Volets Roulants	Volets Roulants
10	Martinets	3	10	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets Roulants
11	Etourneaux	5	5	Volets roulants Bouches d'aération	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets Roulants
12	Passereaux	5	10	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets Roulants
13	Loriots	4	6	RAS	Volets Roulants	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets Roulants
14	Grives	4	4	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets Roulants	Volets roulants	Volets Roulants
15	Eperviers	4	9	Volets roulants	Volets roulants	Volets Roulants	Volets roulants Bouches d'aération Aération dernier étage
0	Maison de retraite	6	4	Volets Roulants	Volets Roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants Bouches d'aération
17	Geais	4	6	RAS	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants
18	Bouvreuils	4	7	RAS	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants
19	Serins	4	4	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets Roulants Interstices muraux	Volets roulants	Volets roulants

Démolition de 11 bâtiments du quartier du Hamois à Vitry-le-François (phase 3 du projet) - -
Notice explicative complétant la demande de dérogation - Avril 2022

N° bât. (cenca)	Nom bât.	Phase des trx	Nb d'étages	Potentialités des façades			
				Nord	Sud	Est	Ouest
20	Goelands	4	5	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants	Volets roulants
21	Perroquets	4	9	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants	Volets roulants	RAS
22	Hérons	4	5	Volets roulants Retombée en ardoises Bouches d'aération	Volets roulants Retombée en ardoises	Volets roulants Retombée en ardoises	Volets roulants Retombée en ardoises
23	Cailles	4	3	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants
24	Coucous	4	4	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants
25	Courlis	4	6	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants
26	Colibris	4	3	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants	Volets roulants
27	Cacatoès	4	6	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants	Volets roulants
28	Flamands roses	3	6	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage
29	Cygnés	3	8	Volets Roulants Interstices murals	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets roulants	Volets roulants
30	Aigrettes	3	5	Volets roulants Retombée en ardoises	Volets roulants Retombée en ardoises	Retombée en ardoises	Retombée en ardoises
31	Perruches	3	9	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets roulants	RAS	RAS
32	Gélinottes	3	6	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants
33	Pélicans	3	5	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants RDC Bouches d'aération Aération dernier étage	Volets roulants
34	Perdrix	6	6	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants
35	Albatros	6	7	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants
36	Vanneaux	6	6	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération	Volets roulants
37	Sansonnets	6	8	Volets roulants Bouches	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants

Démolition de 11 bâtiments du quartier du Hamois à Vitry-le-François (phase 3 du projet) - -
 Notice explicative complétant la demande de dérogation - Avril 2022

N° bât. (cenca)	Nom bât.	Phase des trx	Nb d'étages	Potentialités des façades			
				Nord	Sud	Est	Ouest
				d'aération			
38	Pluviers	6	9	Volets roulants	RAS	Volets roulants	Volets roulants Bouches d'aération
39	Cormorans	6	4	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants	Volets roulants

Annexe 2 : Descriptif sur l'intégration de gîtes artificiels dans les nouveaux bâtiments sociaux « petit collectif » à construire

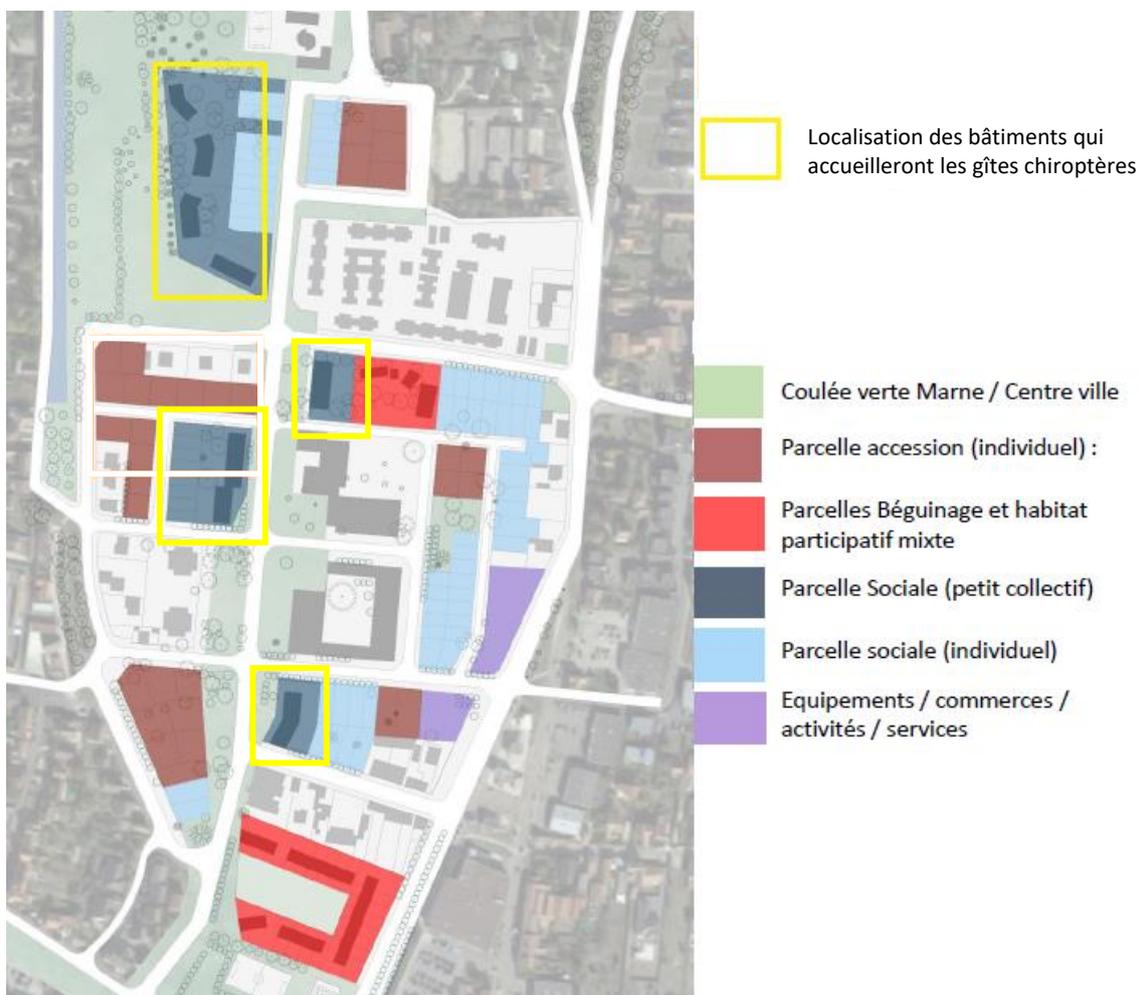
1. Localisation et nombre de gîtes artificiels en fonction des potentialités des habitats observés

Il est proposé d'installer 15 gîtes à chauves-souris :

- 15 gîtes à encastrer Schwegler, référence 2FR au coût de 102,88€ l'unité
 - o Ces gîtes peuvent être utilisés par les chauves-souris, aussi bien en hiver qu'en été.

Chaque gîte est en capacité d'accueillir une centaine de Pipistrelles communes – soit une capacité totale de plus de 1000 Pipistrelles communes. Les gîtes proposés sont également favorables à d'autres espèces de chauves-souris.

Il est proposé de répartir les 15 gîtes à chauves-souris sur les bâtiments collectifs sociaux qui seront construits et resteront propriété de Vitry Habitat / le Foyer Rémois. Ces bâtiments se trouveront dans un environnement très similaire. Les bâtiments situés au nord-ouest seront privilégiés en raison de la proximité immédiate d'un parc arboré (**carte 1**).



Carte 1 : Localisation des 4 futur bâtiments collectifs qui accueilleront les 15 gîtes à chiroptères.

2. Descriptif des gîtes (hauteur, orientation)

Les gîtes artificiels seront placés entre 4 et 6 m de hauteur en fonction de l'architecture des futurs bâtiments qui seront construits.

Les 15 gîtes artificiels seront intégrés dans les façades des bâtiments. Comme préconisé par le fournisseur (SCHWEGLER), les gîtes seront encastrés par rangées de 3, permettant de les relier entre eux par des passages prévus, et ainsi augmenté la capacité d'espace vital (**figure 1**).

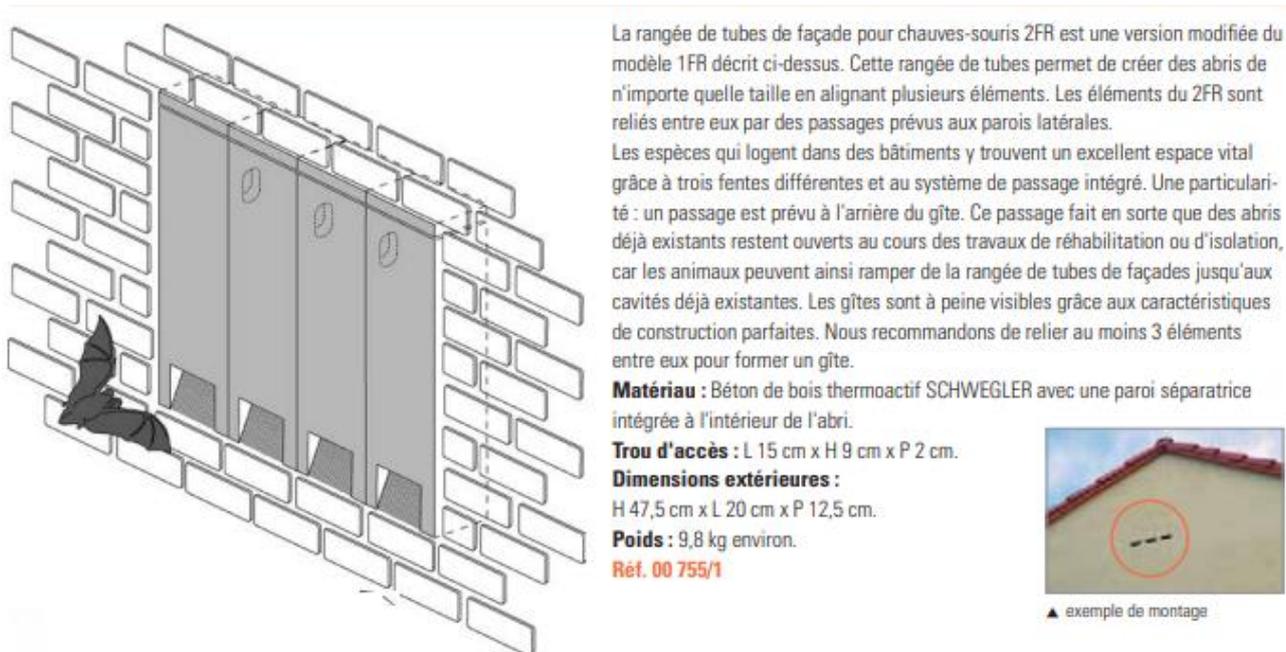


Figure 1 : Descriptif des gîtes 2FR, (source : catalogue des gîtes SCHWEGLER)

Il est proposé de répartir les 15 gîtes de la façon suivante :

- 2 séries de 3 gîtes (6 gîtes) sur les façades d'orientation Ouest ;
- 1 série de 3 gîtes sur une façade en orientation Est,
- 2 séries de 3 gîtes (6 gîtes) sur une façade en orientation Sud/Sud-Ouest, pour permettre un choix supplémentaire en termes de conditions microclimatiques.